



LIVRET
D'ACCUEIL



Le verger
d'Yvonne

SOMMAIRE

Présentation de la Résidence

- L'établissement et les missions des secteurs EHPAD-UVP 3
- Les conditions d'accueil et d'hébergement 4
- Les formes de participation des personnes accueillies
et/ou de leurs familles ou représentants légaux 5

À VOTRE SERVICE

- Présentation de l'équipe..... 6
- Les intervenants 6

L'ESPACE DES RÉSIDENT·E·S

- Les chambres..... 7
- Les espaces communs 7
- Les extérieurs..... 7

LE QUOTIDIEN DES RÉSIDENT·E·S

- L'accueil des familles 8
- L'animation 8
- La restauration..... 9
- La lingerie 9

LE BIEN-ÊTRE DES RÉSIDENT·E·S

- Les prestataires extérieurs..... 10
- La salle Snoezelen 10
- Les animaux de compagnie..... 10

LES FORMALITÉS D'ACCUEIL

- Le dossier d'admission 11
- Les frais de séjour..... 12
- Les aides financières 12

INFOS PRATIQUES

- Rendez-vous médicaux et transports sanitaires 13
- Les assurances 13
- Dépôts d'argent, de valeurs et objets personnels 13
- Les coordonnées des représentants des différents cultes 14

INFOS LÉGALES

- Les conditions d'accès aux informations de santé 15
- Les données informatiques et nominatives 15

ANNEXES



Bienvenue !

Au cœur de la vallée de l'Aulne, la Résidence "Le verger d'Yvonne", construite de plain pied et inaugurée en 2023, vous accueille sur deux secteurs, un secteur EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et un secteur UVP (Unité de Vie Protégée).

La Résidence, conçue comme un véritable lieu de vie, est située à proximité du centre de Châteauneuf-du-Faou.

E-kreiz traoñienn ar Stêr-Aon emañ an Annez "Le verger d'Yvonne", un ti plaen anezhañ bet savet ha digoret e 2023. Degemeret e vezit eno e daou dakad, un takad AHDOD (Annez Herberc'hiañ Evit An Dud Oadet Dalc'het) hag un takad UBG (Unvez Buhez Gwarezet).

E-kichen kreiz Kastell-Nevez-ar-Faou emañ an Annez, a zo empentet evel ur gwir lec'h buhez.

PRÉSENTATION DE LA RÉSIDENCE

• L'établissement et les missions des secteurs EHPAD-UVP

Orientée vers l'extérieur, la Résidence "Le verger d'Yvonne" tisse des liens avec le réseau associatif et la population locale.

D'une capacité de 90 lits, la Résidence dispose de deux secteurs :

- Le secteur EHPAD comporte cinq unités de vie dédiées à l'accompagnement de personnes âgées de 60 ans et plus, autonomes ou en perte d'autonomie physique, psychique ou sociale.
- Le secteur UVP comprend une unité de vie dédiée à l'accompagnement de personnes présentant la maladie d'Alzheimer ou apparentée.



PRÉSENTATION DE LA RÉSIDENCE

• Les conditions d'accueil et d'hébergement

L'accueil et l'hébergement des Résidents s'effectuent dans le respect de la liberté d'aller et venir, valeur fondamentale de la Résidence "Le verger d'Yvonne".

Le jour de votre arrivée, un accueil privilégié vous sera réservé.

Les visites sont possibles tous les jours de la semaine et 365 jours par an. Il est cependant souhaitable, pour le respect des Résidents et le bon fonctionnement de l'établissement, qu'elles aient lieu entre 11h et 12h et entre 13h30 et 18h.

Le rythme de vie de chaque Résident-e est pris en considération et les horaires de la vie collective sont individualisés en fonction du rythme de chacun. Toutefois, pour des raisons institutionnelles, les horaires des repas sont les suivants :

- Petit déjeuner
entre 7h30 et 9h30
- Déjeuner
à 12h15
- Goûter
entre 15h30 et 16h
- Dîner
à 18h15

La Résidence propose aussi des prestations complémentaires, dont pourra bénéficier chaque Résident-e qui le souhaite (téléphonie, internet, livraison du journal et distribution du courrier).



PRÉSENTATION DE LA RÉSIDENCE

- **Les formes de participation des personnes accueillies et/ou de leurs familles ou représentants légaux**

Véritable lieu d'échanges et de rencontres, les Résidents sont au cœur du Conseil de la Vie Sociale (CVS).

Cette instance consultative est composée de représentants des Résidents, des familles, du personnel, de l'organisme gestionnaire (le CCAS) et de la Direction. Elle se réunit à minima trois fois par an. Ses représentants sont élus pour trois ans par scrutin secret.

Le CVS a pour objectif d'aborder le fonctionnement, la vie quotidienne et l'organisation interne de l'établissement.

Les noms des membres du CVS sont portés à la connaissance des Résidents et des familles par voie d'affichage.

Des groupes de paroles à destination des Résidents sont mis en œuvre autour de différents thèmes tels que la vie de la Résidence, les droits des personnes âgées...

Des réunions d'échanges associant le médecin traitant sont proposées aux Résidents et à leurs familles.



À VOTRE SERVICE

• Présentation de l'équipe

Une équipe pluridisciplinaire est à votre service, pour vous accompagner tout au long de votre séjour :

- Adjoint·e de direction
- Agent·es logistiques
- Agent·es techniques
- Aide-soignant·es (jour et nuit) / ASG (assistant·es de soins en gérontologie) / Agent·es de soins
- Animateur·trice
- Comptable / Ressources Humaines
- Cuisinier·ères
- Directeur·trice
- Ergothérapeute
- Infirmier·ères
- Infirmier·ère / coordinateur·trice
- Linger·es
- Psychologue
- Secrétaire d'accueil

L'ensemble des agents est qualifié et formé à l'accompagnement et au bien-être des personnes âgées, dans les actes de la vie quotidienne.

• Les intervenants

Afin de répondre à vos besoins, les professionnels suivants peuvent être sollicités :

- Bus bucco-dentaire
- Diététicien·ne
- Hospitalisation à Domicile (HAD)
- Kinésithérapeutes
- Médecins libéraux
- Opticien·nes - Audioprothésistes
- Orthophonistes
- Orthoprothésistes
- Pédicures - Podologues
- Pharmacie de ville

La Résidence travaille en étroite collaboration avec des prestataires extérieurs (extracteurs à oxygène, oxygène...).

L'ESPACE DES RÉSIDENT·E·S



• Les chambres

Lumineuses et disposant d'une vue agréable, toutes les chambres sont individuelles et comportent une salle d'eau privative. Elles sont également équipées d'un environnement médicalisé et d'un système de sécurité et d'appel du personnel.

Vous pourrez l'agrémenter d'objets personnels et apporter quelques petits mobiliers. La clef de votre chambre est à votre disposition, si vous le souhaitez.

• Les espaces communs

Au cœur des unités de vie, des moments conviviaux et de partage se tiennent lors des repas et des animations, au sein des trois restaurants de la Résidence.

Vous pourrez également prendre soin de vous dans l'espace coiffure et vous détendre dans les différents salons agrémentés de bibliothèques et de télévisions.

Une grande salle d'animation située à l'accueil de la Résidence, offre également différents espaces au service des Résidents (vidéo, jeux de sociétés...). Des intervenants et des bénévoles y sont régulièrement présents.



• Les extérieurs

Les unités de vie sont ouvertes sur des patios, dédiés aux Résidents.

La Résidence "Le verger d'Yvonne" est entourée d'un joli jardin arboré dans lequel des chemins de promenade sont adaptés à vos déplacements.

Une allée ensablée et accessible est également à disposition pour tous jeux de boules, pétanque, palets...

LE QUOTIDIEN DES RÉSIDENT·E·S



• L'accueil des familles

Nous accueillons les familles et proches des Résidents dans un cadre convivial et bienveillant. Une salle à manger, des salons et des patios extérieurs sont à disposition.



• L'animation

Afin de répondre aux besoins et aux attentes des Résidents, des animations sont proposées régulièrement : lotos, lecture du journal, gymnastique douce et/ou adaptée, ateliers cuisine, chants, causeries en breton, activités manuelles, temps d'échanges... Le personnel met également à disposition des équipements dotés de nouvelles technologies, tel qu'un vélo de rééducation, une table multi activités et un ordinateur avec accès internet. Enfin, des sorties sont organisées : marché, expositions, bibliothèque, médiathèque, découverte du patrimoine, après-midis dansants, concerts, bord de mer...



LE QUOTIDIEN DES RÉSIDENT·E·S



• La restauration

La Résidence propose une restauration de qualité, préparée par une équipe de cuisinier·ères présents sur place et en collaboration avec un·e diététicien·ne.

En fonction des régimes prescrits, 4 repas sont proposés aux Résidents. L'ensemble des repas (petit-déjeuner, déjeuner, goûter et dîner) est servi aux restaurants des unités (ou en chambre si l'état de santé de la personne le justifie). A noter, le petit-déjeuner des Résidents du secteur EHPAD est servi en chambre. Une collation nocturne est distribuée selon les besoins ou demandes des Résidents.

Les Résidents sont invités à s'impliquer dans la préparation de certains repas par la mise en place d'ateliers culinaires ou repas thérapeutiques.

L'invitation à déjeuner de parents ou d'amis est favorisée et doit être signalée 72 h à l'avance. Le prix du repas « invité » est fixé chaque année en conseil d'administration du CCAS et porté à la connaissance de chacun par voie d'affichage.

• La lingerie

La Résidence fournit les oreillers, les draps, les couvertures, les draps de bain et le linge de table. L'équipe de la blanchisserie entretient le linge hôtelier. Le linge plat est traité par un prestataire extérieur.

Les vêtements des Résidents sont étiquetés et entretenus sur place. Nous vous invitons à signaler tout nouveau vêtement à l'équipe. Il est préférable de faire entretenir votre linge fragile par votre famille (soie, cachemire, laine...).



LE BIEN-ÊTRE DES RÉSIDENT·E·S

• Les prestataires extérieurs

En fonction de vos envies et de vos habitudes, des rendez-vous pourront être pris auprès de votre coiffeur·se et/ou esthéticienne.

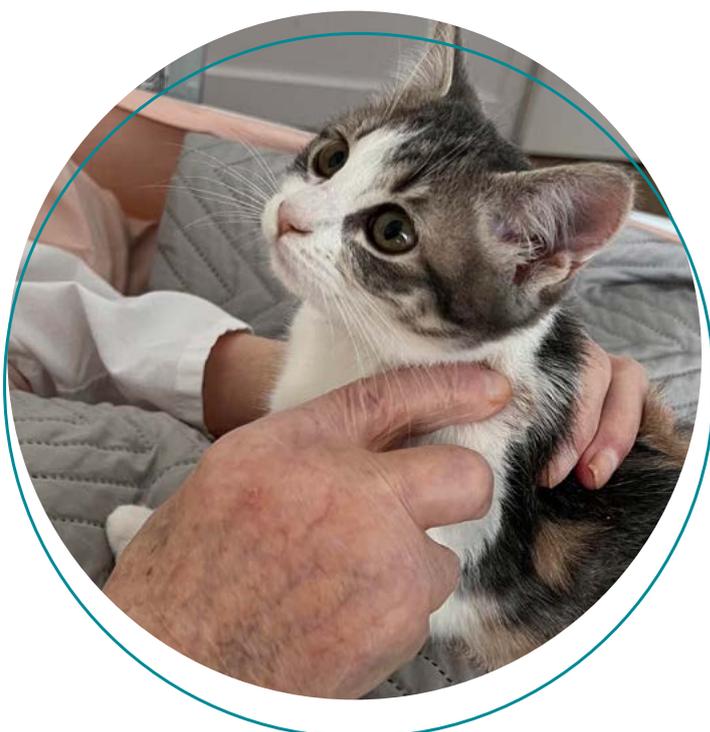


• La salle Snoezelen

La salle Snoezelen est un espace spécialement aménagé : lumière tamisée, musique douce, projection d'images apaisantes, aromathérapie... Cette technique "cocooning" est utilisée pour éveiller les cinq sens et permet d'atténuer les troubles du comportement (agitation, angoisse...). Elle favorise la communication verbale et non verbale.

• Les animaux de compagnie

La Résidence est équipée d'une chatière électronique pour accueillir le chat de la structure.



• Le dossier d'admission

Pour toute demande d'admission au sein de la Résidence, il vous faudra compléter un dossier qui comprend des renseignements administratifs et un dossier médical. Ces dossiers sont à retirer à l'accueil de la Résidence ou à télécharger sur le site du Conseil Départemental du Finistère.

Les documents suivants sont à fournir :

- Photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport
- Photocopie du livret de famille
- RIB
- Photocopie de l'attestation de la carte vitale ou attestation PUMa (Protection Universelle Maladie)
- Photocopie de la mutuelle ou C2S (Complémentaire Santé Solidaire)
- Photocopie de la carte CAF (Caisse d'Allocations Familiales) ou MSA (Mutualité Sociale Agricole)
- Photocopie des relevés annuels des caisses de retraites avec numéro d'affiliation et adresses, pension d'invalidité
- Photocopie des avis d'imposition ou de non-imposition des deux dernières années
- Notification du Conseil Départemental du droit à l'Aide Sociale (le cas échéant)
- Photocopie de l'ordonnance de jugement de mise sous protection juridique de la personne (le cas échéant)
- Coordonnées des personnes à contacter (adresse, téléphone et mail)

Il est impératif que le dossier médical soit actualisé au moment de l'entrée.

En vue de l'admission, il vous sera adressé :

- Le contrat de séjour
- Les formulaires « personne de confiance » et « droit à l'image »
- Le règlement de fonctionnement de la Résidence
- L'état des lieux d'entrée

Ces documents seront à compléter et à signer par vous ou votre représentant.



LES FORMALITÉS D'ACCUEIL

• Les frais de séjour

Les prix de journée de l'EHPAD et de l'UVP figurent en annexe du présent livret d'accueil. Ils sont affichés dans le hall d'accueil de la Résidence et inscrits dans le contrat de séjour.

Les frais de séjour se décomposent de la manière suivante :

• Le forfait SOINS

Il comprend les soins dispensés par le personnel qualifié de la Résidence, les dispositifs médicaux (lits médicalisés, fauteuils roulants...), les consultations, les traitements et examens médicaux. Ces derniers sont pris en charge par la Caisse d'Assurance Maladie et/ou la mutuelle de chaque Résident.e.

• Le forfait HÉBERGEMENT

Il couvre toutes les dépenses hôtelières. Il est à la charge des Résident.e-s ou de leurs familles, en vertu de la loi relative à l'obligation alimentaire. Son montant est fixé annuellement par le Conseil Départemental.

• Le forfait DÉPENDANCE

Il couvre l'ensemble des prestations d'aides et de surveillance médicale nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie.

Les forfaits HÉBERGEMENT et DÉPENDANCE sont à vos frais.

• Les aides financières

Certaines aides existent pour l'entrée dans la Résidence, en fonction de vos ressources.

• L'Aide Personnalisée au Logement (APL)

La Résidence étant conventionnée au titre de l'APL, une demande sera effectuée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la Mutualité Sociale Agricole. Cette allocation est soumise à des conditions de ressources.

• L'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA)

L'allocation est versée directement à la Résidence par le Conseil Départemental, pour les bénéficiaires de l'APA, en fonction du degré de dépendance de chaque Résident.e. Le montant facturé prend en compte le montant de l'APA dans le cadre du forfait dépendance.

• L'Aide Sociale (AS)

L'Aide Sociale aux personnes âgées est à solliciter lorsqu'un.e Résident.e ou sa famille est dans l'impossibilité de régler les frais de séjour. Le Conseil Départemental définit le montant de l'aide sociale et la participation éventuelle des obligés alimentaires.

Le cas échéant, vous devrez vous rapprocher du secrétariat de votre Mairie qui vous aidera dans les démarches et la demande devra être déposée auprès des services du Conseil Départemental.

• Rendez-vous médicaux et transports sanitaires

Les rendez-vous médicaux prescrits par votre médecin traitant ainsi que la réservation des transports sanitaires sont organisés par l'équipe soignante/infirmière.

En effet, les professionnels de la Résidence n'assurent pas l'accompagnement aux rendez-vous extérieurs.

Les déplacements et notamment les consultations chez les médecins libéraux spécialistes, les dentistes ou dans les établissements de santé sont à la charge du Résident sauf prise en charge ALD (Affection de Longue Durée). Le transport s'effectue en ambulance, VSL (Véhicule Sanitaire Léger) ou taxi.

La famille et/ou la personne représentante légale sera informée des rendez-vous afin de pouvoir s'organiser si elle souhaite être présente et assurer éventuellement le transport.

En cas de rendez-vous pris directement par vous ou votre famille, le personnel de la Résidence doit être informé, afin de tenir compte des soins prévus, de vos absences aux repas ou activités.

• Les assurances

• Responsabilité civile individuelle

L'assurance est incluse dans le tarif HÉBERGEMENT de la Résidence, mais selon le principe du libre choix, chaque Résident·e peut opter pour une autre compagnie d'assurances. Dans ce cas, il doit en avvertir la Résidence par écrit. Aucune déduction ne sera effectuée sur sa facturation.

• Responsabilité en cas de vols ou autres

En cas de vol, de cambriolage, de tout acte délictueux ou trouble de fait, la responsabilité de droit commun s'applique.

• Dépôts d'argent, de valeurs et objets personnels

Chaque Résident·e est responsable juridiquement de la gestion de son argent et de ses biens. Selon ses souhaits et capacités, la personne accueillie pourra au cours de son séjour, déposer des objets auprès de la Direction, **de manière temporaire** et dans l'attente que la famille et/ou la personne représentante légale vienne les récupérer.

INFOS PRATIQUES

• Les coordonnées des représentants des différents cultes

Le respect de la vie religieuse est une règle fondamentale. La Résidence permet l'expression des pratiques religieuses dans la limite de l'organisation et du fonctionnement de la vie en collectivité.

Sur votre demande, les ministres des différents cultes peuvent vous rendre visite. A titre indicatif, vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive :

Culte catholique
Presbytère
12 rue Paul Sérusier
29520 CHATEAUNEUF DU FAOU
02 98 81 70 02

Culte protestant
10, rue de Kergariou
29000 QUIMPER
02 98 95 68 88

Culte bouddhiste
Bel Avenir
Kerguzul
56770 PLOURAY
02 97 34 82 65

Culte israélite
Synagogue
40, rue de la République
29200 BREST
02 98 01 37 03

Culte musulman
Centre Culturel islamique
123, rue de Gouesnou
29200 BREST
02 98 36 97 26



- **Les conditions d'accès aux informations de santé**

L'accès au dossier médical peut être demandé auprès du médecin traitant par la personne concernée elle-même, ou par son tuteur si elle est sous mesure de protection juridique, ou son ayant droit (en cas de décès).

- **Les données informatiques et nominatives**

La Résidence s'engage à respecter les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit "RGPD" et à prendre toutes précautions nécessaires pour préserver la sécurité des informations nominatives confiées.

ANNEXES

- Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante
- Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Tarifs
- Trousseau



*À bientôt et au plaisir de vous recevoir
au sein de la Résidence "Le verger d'Yvonne" !*

Kenavo !



Le verger d'Yvonne



02 98 81 80 96



accueil@residencelevergerdyvonne.bzh



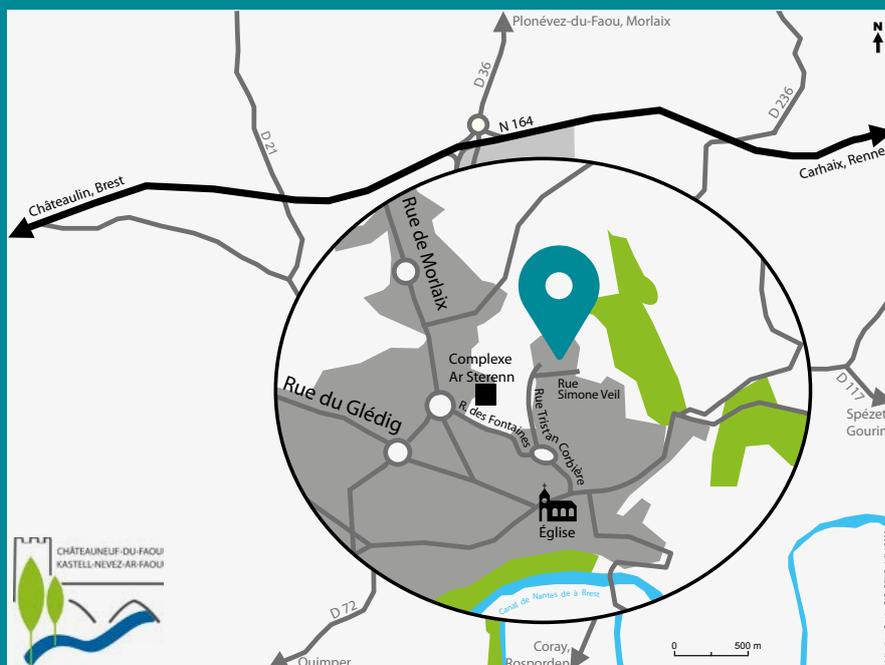
Visites : 11h-12h et 13h30-18h



1, rue Simone Veil
29520 Châteauneuf-du-Faou



EHPAD Résidence Le Verger d'Yvonne



www.residencelevergerdyvonne.bzh